Délibération n° 2022.072

Séance du 17/11/2022 N° ordre : 16



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27 - Présents : 21 - Excusés : 6 - Votants : 25

dont 4 pouvoirs

VOTE : délibération adoptée avec

POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET:

AFFAIRES DIVERSES

Remise des médailles communales 2022

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 21/11/2022

Date de télétransmission en préfecture : 21/11/2022

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-sept novembre deux mil vingt-deux à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2022

PRESENTS: Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique

PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Thierry DUPONT, Denis LOUBRIAT, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane

RAYNAUD, Sophie FAGLAIN.

EXCUSES: André CHASTAN (pouvoir donné à Dominique BORDEROL-

LE), Sylvie POLOMACK (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Evelyne ROULEAU, Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Denis LOUBRIAT), Elisabeth GODIN-SAULIERE (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNA-

DOUR), Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE: Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 13 décembre 2018 instaurant un système de remise de médailles communales aux personnalités physiques ou morales méritantes selon certains critères d'attributions ;

Vu le règlement d'attribution de la médaille communale ;

Vu les dossiers de candidatures déposés ;

Considérant que dans le cadre de la remise de médaille communale et sur proposition de la commission compétente, le conseil doit désigner les personnes physiques ou morales méritantes selon les échelons « Argent » et « Or » :

Après en avoir délibéré, le conseil :

- ATTRIBUE les médailles communales au titre de l'année 2022 aux personnes physiques ou morales suivantes :
 - Monsieur CEYRAT Christian : médaille d'or pour son activité professionnelle remarquable ;
 - Monsieur CHAMINANT Patrick : médaille d'argent pour son action bénévole au sein de multiples associations.

Saint-Pantaléon-de-Larche, le 17 novembre 2022,

Le Maire,

Alain LAPACHERIE